

[Dispositif VigilansS] Le CHRU lance VigilansS en Centre-Val de Loire : le dispositif de veille et de recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide

Le 18 octobre dernier, le CHRU a ouvert le dispositif VigilansS Centre-Val de Loire. Il s'agit d'un dispositif de veille et de recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide, ou une récurrence. VigilansS est situé à Tours, 19 rue Edouard Vaillant et l'activité a d'ores et déjà commencé pour les patients tourangeaux. En 2022, un déploiement du dispositif se fera progressivement à l'échelle départementale puis régionale.

> UN DISPOSITIF NATIONAL

VigilanS est un dispositif national de veille, de recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide. Son objectif est de diminuer les récurrences suicidaires et finalement le suicide. C'est un dispositif de prévention, mais qui fait également du soin et qui au décours de son activité peut être amené à prendre en charge des situations d'urgence.

Il s'adresse à tout patient qui est passé à l'acte, quel que soit son âge.

Le dispositif VigilansS s'adapte à chaque patient et n'agira pas de la même manière selon si le patient identifié est à faible risque de récurrence, ou si au contraire le risque est élevé. En effet, la prise de contact sera renouvelée plus régulièrement selon les cas.

> LES ÉTAPES D'UN SUIVI VIGILANS

1. Après une Tentative de Suicide (TS) le patient volontaire est inclus dans le dispositif par le service de soins qui le prend en charge. Un numéro vert lui est remis et une veille sanitaire de 6 mois se déclenche. Le patient peut appeler en semaine de 9h30 à 17h30 quand il en éprouve le besoin avec le numéro qui lui a été remis.
2. Si le patient est un primo suicidant sans facteur de risque, il sera recontacté par courrier au bout de 3 mois, puis à 6 mois téléphoniquement.
3. Si le patient a déjà fait des TS ou s'il présente des facteurs de risque, un appel, 10 à 20 jours après la TS est effectué par un vigilanqueur pour un entretien clinique afin de s'assurer de l'état de santé psychique du patient.
4. Un courrier aux professionnels de santé référent du patient est envoyé au moment de l'entrée dans le dispositif et après chaque entretien téléphonique.
5. Le patient est contacté par courrier pour garder le contact.
6. Une fin de veille est actée au bout de 6 mois avec le patient, si son état de santé le permet. Le numéro vert est conservé par le patient qui pourra rappeler à tout moment.
7. Si une récurrence survient pendant la veille, le patient est réintégré dans le dispositif au point de départ de la prise en charge.
8. Si le patient est en difficulté, il est alors rappelé par un vigilanqueur.

Les vigilanqueurs utilisent un logiciel où ils renseignent les informations sur les patients qu'ils suivent, ce qui leur permet, grâce à un algorithme, d'obtenir le calendrier des prochaines prises de contact.

**« VigilansS c'est : veiller, évaluer, soutenir, conseiller, orienter
et désamorcer une crise suicidaire si besoin. »**

Dr Dubois-Carmagnat (Médecin Coordinateur Psychiatre de VigilansS Centre-Val de Loire)

L'équipe est composée de 6 professionnels

1 médecin coordinateur psychiatre, 1 secrétaire médicale, 1 infirmier, 2 psychologues à mi-temps, 1 cadre

Le dispositif grandissant, un recrutement est prévu prochainement.

Les vigilanqueurs travaillent en binôme pour être en mesure de répondre à une situation d'urgence.

L'équipe de VigilansS Centre-Val de Loire a reçu plusieurs formations des équipes de Lille, entre autres sur la gestion de la crise suicidaire ; ainsi qu'une formation permettant d'appréhender le logiciel de suivi, etc.

En France métropolitaine, les tentatives de suicide entraînent près de 100 000 hospitalisations et environ 200 000 passages aux urgences par an, soit environ 20 tentatives de suicide pour un décès.

(Source : « Le dispositif de recontact VigilansS » - Ministère des Solidarités et de la Santé)

- 50% des personnes qui font une tentative de suicide ne passent pas par les urgences d'un hôpital (chiffre national)
- En 2020 en région Centre-Val de Loire, il y a eu 673 passages aux urgences psychiatriques de Trousseau pour tentative de suicide, dont 79 qui ont récidivé,
- Entre le 18 octobre et le 30 novembre 2021, 63 patients ont été inclus dans le dispositif, dont 13 mineurs de moins de 15 ans,
- 40% des personnes ayant fait une TS sont à risque de récurrence,
- 66% passeront de nouveau à l'acte dans les 6 premiers mois.

ontact presse

Anne-Karen Nancey - CHRU de Tours

02 47 47 37 57 / 07 87 97 92 71 - ak.nancey@chu-tours.fr - www.chu-tours.fr